



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 6 SEPTEMBRE 2021

*_*_*

I- Le Conseil a examiné les projets de décrets suivants :

1. Projet de décret n° 2.21.708 relatif au registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés constituées au Maroc et des constructions juridiques.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet.

2. Projet de décret n° 2.21.235 fixant les taux maximaux de goudron, nicotine et monoxyde de carbone des cigarettes.

3. Projet de décret n° 2.21.707 relatif à l'octroi d'indemnités aux membres de la Commission Nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel.

4. Projet de décret n° 2.21.223 fixant les caractéristiques techniques et les modalités d'installation du système d'identification par fréquence radio électrique permettant l'identification des navires de pêche d'une jauge brute inférieure ou égale à 3 unités de jauge.

5. Projet de décret n° 2.21.705 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 52-20 portant création de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts.

6. Projet de décret n° 2.18.878 relatif aux modalités d'exercice du contrôle par les pharmaciens inspecteurs.

7. Projet de décret n° 2.21.677 pris pour l'application de la loi n° 06.20 portant dissolution et liquidation de l'Office de commercialisation et d'exportation.

8. Projet de décret n° 2.21.477 relatif aux autorisations de tournage des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

9. Projet de décret n° 2.21.11 modifiant et complétant le décret n° 2-90-554 du 2 rejab 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires.

Approuvés.

*_*_*

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de renouvellement de nomination suivantes :

- Directeur de l'Agence Nationale de lutte contre l'analphabétisme ;
- Directeur de l'Agence Urbaine de Fès ;
- Directeur de l'Agence Urbaine de Larache-Quezzane.